

Décision

Générale

colonial

Décision n° 116 Congés

n° 116

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 mars 1912

Numéro JO

n° 185 du 01/04/1912

Date du numéro

1 avril 1912

TEXTE INTÉGRAL

un congé pour affaires personnelles, à passer en France est accordé à M. Léveillé, Commis de 2e classe des Affaires indigènes.